



EDITION DE JUIN 2016

Inégalité de traitement à la DASCO

La **CFDT** avait prévenu qu'elle serait très vigilante sur les conditions du travail des ASEM sur les temps des Rythmes Éducatifs, à ce jour nous en sommes toujours au même point qu'au moment de leur mise en place en 2013.

Les ASEM n'ont toujours pas de temps réservé à la préparation de leurs ateliers et pour faire leur mise en place au même titre que leurs collègues Animateurs.



Nous sommes obligés de nous répéter car depuis 3 ans il n'y a toujours aucun changement.

D'autre part la **CFDT** dénonce depuis des années l'iniquité de traitement des agents et les différences de procédures, voir l'absence de procédure commune entre les circonscriptions.

La **CFDT** serait ravie que la DASCO se saisisse à bras le corps de ce sujet.

Cependant les agents sont avant tout demandeurs d'informations de la part des CASPE sur la réorganisation, depuis la mise en place des pôles sur tous les sujets du quotidien, la création d'un organigramme métiers QUI fait QUOI identique aux CASPE.

Paris et Moi l'indique une des premières exigences des agents DASCO, est de recevoir des informations et d'être traités à égalité.



Une équipe CFDT à votre écoute

CFDT INTERCO SPP / 19 RUE DU RENARD / 75004 PARIS / SPP.CFDT@PARIS.FR